

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :

1 / Examen des candidatures

Pour rappel, 1 poste est à pourvoir au Comité Directeur, sur le Collège Général.

La commission a constaté qu'à la date limite de dépôt des candidatures, soit le 12 novembre 2021 à 23h59 heures, 1 candidature au Comité directeur avait été adressée à la Fédération :

- M. Frédéric KERBECHE, reçue le 9 novembre 2021 à 20h03.

La commission procède aujourd'hui à l'examen de cette candidature, annexée au présent procès-verbal.

2 / Formulation de l'avis sur la recevabilité des candidatures

La candidature au Comité directeur est jugée recevable.

3 / Établissement de la liste des candidats au Comité directeur

N°	NOM	Prénom	Collège	
1	KERBECHE	Frédéric	Général	

4 / Définition des modalités de vote

Conformément à la décision du Comité directeur, les votes sur les résolutions seront opérés avec l'outil Neovote.

Les votants recevront leurs identifiants et codes de vote à l'adresse e-mail indiquée par leur club, ou, à défaut, à l'adresse e-mail personnelle de leur Président figurant sur E-licence au 25 novembre 2021. La CSOE invite tout club qui n'aura pas reçu ses codes à se faire connaître auprès du personnel du siège.

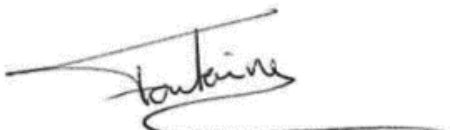
Dans la perspective du vote sur le choix du Président à proposer à l'assemblée générale par les membres du Comité directeur, le candidat à l'élection au Comité directeur recevra également un identifiant et code de vote. Ceux-ci seront activés ou désactivés en fonction du résultat de l'élection au Comité directeur.

La CSOE ouvrira et fermera les votes et annoncera les résultats à l'assemblée. Un rappel des consignes sera effectué en ouverture de l'assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par Noémi CHEVALIER-MICHON, Secrétaire de séance.

Pour valoir et faire valoir ce que de droit,
A Paris, le 22 novembre 2021.

Le Président
Antoine FONTAINE



La Secrétaire de séance
Noémi CHEVALIER-MICHON

